

Procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2022.



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2022.

Etaient Présents : Philip LALLEMENT – MAIRE.

Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Annabelle LEANDRO - Patricia JANTET - Thierry LEGER - Francisco MARTINEZ - Bernard MICHAUD - Marie DICORATO, conseillers municipaux.

Absent excusé : David COUNORD.

Pouvoirs : Julio CASTANEDA à Christian COCHET - Christine LECHON à Sophie GROS - Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte, Mme Cécile MICHAUD est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce au conseil municipal la démission de Mme Céline MAFFRE pour des raisons personnelles à compter du 05 octobre 2022.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2022.

Validé à l'unanimité.

Mme Patricia JANTET demande si le procès-verbal de la séance du 21/09/2022 est en ligne sur le site de la commune.

M. le Maire lui explique que la publicité du procès-verbal sera effectuée dans la semaine suivant son approbation par le conseil municipal.

2) **Communication du Maire en vertu de sa délégation générale.**

M. le Maire explique que ce point à l'ordre du jour est sans objet puisqu'il concernait l'attribution des lots de marché travaux qui sera évoquée en informations et questions diverses.

Délibérations :

3) **Modification du tableau des emplois au 01/11/2022.**

Délibération D_2022_34

Monsieur le Maire rappelle la dernière modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2022.

Il précise que le poste d'ouvrier polyvalent à raison de 8 heures hebdomadaires de travail est actuellement pourvu par un agent contractuel qui a fait valoir ses droits à retraite. Il sera radié des effectifs au 1^{er} décembre 2022. Cet agent étant actuellement en arrêt, par suite d'un accident de travail survenu sur une autre commune, M. le Maire explique que pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de recruter un agent dès le 1^{er} novembre 2022.

Il propose donc la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, pour exercer les fonctions d'ouvrier polyvalent, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Dans le même temps, il indique qu'il convient de prévoir la suppression du poste actuellement pourvu à compter du 1^{er} décembre 2022.

Accepté à l'unanimité.

4) **Finances - Budget Général.**

Provision pour créances douteuses – Adoption d’une méthode de calcul

Délibération n°D_2022_35

M. Bruno FORT rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale d'Oyonnax propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Il propose au conseil municipal une méthode de calcul prenant en compte l'ancienneté de la créance présentée dans le tableau ci-dessous :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
Année N	0%
Année N-1	5%
Année N-2	30%
Année N-3	60%
Années antérieures	100%

Accepté à l'unanimité.

Décision modificative n°1 : provisions pour créances douteuses.

Délibération n° D2022_36

M. Bruno FORT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	- 300 €	
D 6817 : Dotation aux provisions dépréciation actif		+ 300 €

Accepté à l'unanimité.

Décision modificative n°2 : modification exercice 2020 (amendes de Police).

Délibération n°D_2022_37

M. Bruno FORT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1332 en investissement : Amendes de Police		30 000 €
Total du D 041 : opérations patrimoniales		30 000 €
R 1342 : Amendes de Police		30 000 €
Total du R 041 : opérations patrimoniales		30 000 €

Accepté à l'unanimité.

Décision modificative n°3 : relative à la dotation aux amortissements.

Délibération n°D2022_38

M. Bruno FORT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	- 300 €	
Total du D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	- 300 €	
D 6811 : Dot. amort. immos incorp. et corp.		300 €
Total du D 042 : opérations d'ordre entre sections		300 €
R 28041 582 : GFP : bâtiments et installation		300 €
Total R 040 : opérations d'ordre entre section		300€
R 1322 : Régions	- 300 €	
Total R 13 : subventions d'investissement	- 300 €	

Accepté à l'unanimité.

Informations et questions diverses.

✓ M. le Maire rappelle l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal voté le 01/12/2020 concernant le droit d'expression des élus, art. 5.1 sur « *les questions écrites* ».

Mme LECHON absente excusée ce jour à la réunion de conseil, demande à M. le Maire de donner lecture de sa question concernant la délibération ayant pour objet « la modification du tableau des emplois de la filière administrative le 13 février 2021 ».

Au cours de cette séance, un poste d'adjoint administratif catégorie C avait été créée à raison de 35 heures hebdomadaires.

Elle souhaite que soit portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, une réflexion sur l'organisation du service administratif après le départ à la retraite, le 1^{er} mai 2023 d'un de ses agents et que les élus réfléchissent à l'ouverture d'une candidature sur un poste à temps plein ou un poste à temps partiel.

M. le Maire décide que ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal « en questions diverses ».

✓ Mme Marie DICORATO fait part de sa surprise à la suite de la démission de Mme Marie-Christine VAUDAY-PITRAT en tant que régisseur de la régie de recettes concernant la location des salles des fêtes communales. Elle demande à M. le Maire si un nouveau régisseur a été nommé. Il lui répond qu'en de telles circonstances, il a la charge de la mise en place de la nouvelle organisation de la régie puisque sa délégation le lui permet.

✓ **Extension du groupe scolaire La Louvatière : attribution du marché de travaux.**

M. le Maire rappelle la délibération du 11/08/2020 ayant pour objet la validation du programme d'extension du groupe scolaire La Louvatière, il informe le conseil municipal que les lots de travaux concernant ce marché ont enfin été attribués.

Il précise qu'un seul lot n'a pas été attribué, le lot n°10 CHAPE-FAIENCES estimé à 6 000 € qui sera proposé au démarrage des travaux.

Il propose de valider le tableau récapitulatif des entreprises après négociations (hors variantes) ci-dessous et précise que les critères de sélection sont les suivants :

CLASSEMENT DES OFFRES :

Après pondération, la note financière est additionnée à la note technique (pour les lots 1 à 11). L'offre recevant la note globale la plus haute, sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lots	Nom des entreprises	Montant € H.T.	Montant estimatif € H.T.
Lot n° 01 TERRASSEMENTS - VRD	MUTTONI	38 281.80	39 000.00
Lot n° 02 FONDATIONS SPECIALES	TETRA	27 644.00	28 000.00
Lot n° 03 GROS OEUVRE	MUTTO BAT	79 636.66	71 000.00
Lot n° 04 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SASU CHARPENTE DU GRAND COLOMBIER	29 837.77	25 000.00
Lot n° 05 - REVETEMENTS DE FACADES	CERTIF	5 193.80	6 000.00
Lot n° 06 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM -METALLERIE	ACCORD ALU	28 000.00	28 000.00
LOT N° 07 MENUISERIES INTERIEURES	MCB MENUISERIES	24 000.00	17 000.00
LOT N° 08 PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS	ARDITO JACQUET	19 288.60	20 000.00
LOT N° 09 PLAFONDS SUSPENDUS	LE CEFLO	2 587.20	3 000.00
LOT N° 11 SOLS SOUPLES	MEURENAND	6 306.64	6 000.00
LOT N° 12 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	BURDINAT GUILLAUME	18 800.00	18 640.00
LOT N° 13 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	SARL SCIANDRA	25 863.72	35 390.00
	Total	305 440.19	297 030.00
Lot n°10 CHAPE-FAIENCES	Aucune offre	6 000.00	6 000.00

✓ **Document unique d'évaluation des risques (DUERP).**

M. Bruno FORT explique que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Il précise que ce document sera conservé en mairie et il propose aux membres du conseil de l'aider dans la rédaction de ce document.

✓ **Coupes affouagères.**

M. Christian COCHET informe les élus que des coupes d'affouages sont disponibles. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 30/11/2022 auprès du secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture, par téléphone ou par mail. Une information sera diffusée sur ILLIWAP.

✓ **Point Octobre Rose.**

M. le Maire présente le bilan très positif du dimanche 16 octobre 2022 au cours duquel un nombre important de participants est venu marcher sur les deux randonnées tracées par M. Emile PERRAUD à cette occasion. Il remercie M. Thierry LEGER qui s'est chargé du café, Mme Patricia JANTET qui a organisé cette manifestation aidée par de nombreux bénévoles et s'est chargée de la publicité dans la presse locale et tout ceux qui ont permis que cette matinée soit un succès qui sera sûrement reconduite l'année prochaine.

Il précise que l'urne dans laquelle les dons peuvent être déposés sera apportée lors de différentes manifestations sur la commune et notamment le samedi 22/10/2022 lors du Tournoi de Pétanque qui a eu lieu au stade municipal.

Le 29 octobre 2022 la même opération sera reconduite.

✓ **Point relais de la Poste.**

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la fermeture du bar/restaurant l'Ô, la boîte postale disponible sur la façade de l'établissement va être enlevée et sera installée à la salle des fêtes de Chazey-Bons côté route afin d'être accessible à la population et au facteur.

Il informe le conseil qu'il a reçu un responsable de la Poste afin de déterminer quelles étaient les modalités de création d'une agence postale à la mairie qui permettrait de fournir les services d'envoi des colis et du courrier mais aussi la création d'une agence bancaire. Ce dernier point nécessite des aménagements conséquents au niveau confidentialité et sécurité (pose d'une alarme, local permettant l'installation d'un coffre etc).

M. le Maire demande aux élus présents de se prononcer sur ce projet : à la majorité, ils décident de ne pas donner suite à cette proposition de création d'une agence postale au sein de la Mairie.

- ✓ M. Bruno FORT souhaite qu'un bulletin municipal soit publié avant la fin de l'année. M. le Maire demande aux élus de rédiger chacun leurs articles et un devis sera demandé à un imprimeur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 octobre 2022.

A Chazey-Bons, le 25/10/ 2022

La secrétaire de séance,
Cécile MICHAUD.



Le Maire,
Philip LALLEMENT.

